École secondaire Jean-Baptiste-Meilleur

777 Bd Iberville, Repentigny, QC J5Y 1A2

Politique d'évaluation (PEI)

Date de révision : septembre 2023

Document élaboré par Marie-Pierre Quevillon et Geneviève Fournier

ÉCOLE SECONDAIRE
Jean-Baptiste-Meilleur

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **2**
Mission et vision de l'établissement 2
But de l'évaluation 3
Principes d'évaluation **4**
Attentes de l'établissement 4
Évaluation efficace 5
Évaluation formative 6
Évaluation sommative 6
Droits et responsabilités **7**
Établissement 7
Enseignant(e)s 8
Élèves 9
Parents/tuteurs légaux 10
Critères d'évaluation **11**
Pratiques communes de l'établissement 11
Normalisation interne 13
Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB **14**
Pratiques communes de l'établissement 14
Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB **17**
Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locale 17
Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB 18
Liens avec les autres politiques **19**
Liens avec la politique d'intégrité 19
Liens avec la politique linguistique 19
Liens avec la politique d'inclusion 20
Bibliographie **21**
Annexes **22**

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La politique définit les attentes de l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur relativement à l'évaluation des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Fondées sur la mission de l'école (instruire, socialiser et qualifier) et en accord avec les valeurs et les orientations préconisées par notre projet éducatif (respect, engagement, collaboration, ouverture et bien-être), ces règles visent à encadrer l'évaluation (formative et sommative) des élèves de notre école.

Par ailleurs, le «Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.»[1]. Ainsi, l'évaluation permet à l'enseignant d'ajuster son enseignement et de vérifier les progrès de ses élèves.

[1] BA**CCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique [En ligne], chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://resources.ibo.org/data/m_0_mypxx_guu_1405_6_f.pdf, page consultée le 21 septembre 2022.**

But de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation consiste à permettre à l'enseignant de porter son jugement professionnel dans le but d'identifier ce que les élèves ont appris et de contrôler leurs progrès. L'évaluation est donc un portrait de l'éventail des tâches et activités vécues par les élèves. Celle-ci permet ainsi un développement de compétences diverses qui sont en lien avec les différentes matières à l'horaire. Bref, l'évaluation permet à l'enseignant:

- De valider la compréhension des élèves ;
- D'émettre un jugement professionnel sur le niveau de compétence des élèves ;
- De communiquer le niveau de compétence des élèves en assurant une rétroaction constructive.

Pour finir, selon le ministère de l'Éducation, l'évaluation est le « processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives. »[2]. Toujours selon la *Politique d'évaluation* du ministère, elle permet l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des acquis.

[2] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Politique d'évaluation des apprentissages, [En ligne], http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602-03.pdf, page consultée le 19 décembre 2022.

Principes d'évaluation

L'établissement s'attend à ce que :

Comme l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage, elle exige des enseignants qu'ils évaluent les compétences des élèves tout au long de l'année scolaire. Ils doivent s'assurer d'enseigner le programme associé à leur matière et d'évaluer en fonction des exigences ministérielles et des exigences du programme de l'IB.

À l'école Jean-Baptiste-Meilleur, nous veillons à ce que l'évaluation permette de soutenir et d'encourager les apprentissages des élèves.

Ainsi, les deux principes suivants sont mis de l'avant par les enseignants:

- Utiliser un éventail de stratégies d'évaluation ;
- Fournir un retour constructif sur les évaluations.

De plus, le processus suivant est utilisé par les enseignants lors des évaluations :

- Planification
- Cueillette
- Jugement
- Décision

Évaluation efficace :

Toute évaluation se doit d'être efficace. Afin de s'en assurer, voici quelques critères à respecter :

- Dès septembre, élaborer une planification globale par matière (par niveau) pour l'année en cours.
- Varier les types d'évaluations (orales, écrites, par projet, etc.).
- Utiliser l'évaluation formative pour aider les élèves dans leurs apprentissages.
- Lorsque c'est possible, utiliser l'interdisciplinarité pour rendre l'apprentissage signifiant pour les élèves.
- Lorsque c'est possible, utiliser l'autoévaluation pour responsabiliser les élèves face à leurs apprentissages.
- Utiliser les grilles de l'IB pour la correction et, lorsque c'est possible, transformer les «niveaux de rendement» en pourcentage pour utiliser ces traces dans le bulletin du ministère de l'Éducation (Annexe I).
- Utiliser l'approche du «meilleur ajustement» pour attribuer le niveau atteint pour un critère.
- Participer aux rencontres entre collègues pour assurer une compréhension commune des descripteurs et permettre une attribution des niveaux le plus juste possible. (correction collective et normalisation)
- Utiliser la rétroaction pour favoriser l'apprentissage des élèves. Cela permet aux élèves de comprendre leurs erreurs et d'éviter de les reproduire.
- Communiquer les niveaux IB obtenus à deux moments dans l'année (1re communication PEI en février et bulletin PEI en juin).
- Mettre en contexte les évaluations afin qu'elles deviennent significatives pour les élèves.

***Voir annexe II pour mieux comprendre ce qu'est l'évaluation efficace.

Bref, l'évaluation efficace est un jugement professionnel basé sur une multitude de traces. Elle implique un cycle « non linéaire » comprenant la planification, l'enseignement, la prise de données et le retour. Elle permet de faire évoluer les élèves selon leurs capacités afin d'atteindre les intentions pédagogiques initiales.

Évaluation formative :

L'évaluation formative permet à l'enseignant de recueillir, d'analyser, d'interpréter et d'utiliser un éventail de preuves qui permettent d'améliorer l'apprentissage des élèves. L'évaluation formative peut se faire par l'enseignant, mais elle peut aussi se faire par les pairs. L'autoévaluation constitue aussi un bon moyen pour l'élève de vérifier ses connaissances et ses compétences.

L'évaluation formative est donc une cueillette d'informations qui vise à ajuster les stratégies d'enseignement et d'apprentissage. La rétroaction est assurément bénéfique pour les élèves avant une évaluation sommative.

Évaluation sommative :

L'évaluation sommative permet à l'enseignant de porter un jugement sur les apprentissages et le développement des compétences des élèves.

Les preuves d'apprentissages peuvent provenir:

- De productions qui sont des tâches permettant de constater la compréhension des élèves (réseau de concepts, examen…) ;
- D'observations en classe pendant la réalisation de la tâche ;
- De conversations où des questions sont posées directement aux élèves.

La combinaison des trois types de données (preuves) permet à l'enseignant d'avoir un portrait juste des compétences des élèves.

Droits et responsabilités

Dans le cadre d'une gestion efficace, le travail de collaboration est la clé de la réussite. Tout un chacun occupe un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés. Une bonne définition des responsabilités de chacun est donc nécessaire pour que l'évaluation soit juste et efficace.

Établissement

Droits et responsabilités :

- Élaborer une politique d'évaluation et la mettre à jour à chaque début d'année scolaire.
- Permettre aux enseignants de recevoir de la formation continue en lien avec l'évaluation.
- Planifier, valider et superviser l'organisation des évaluations.
- Soutenir les enseignants dont les élèves ont des mesures adaptatives afin que celles-ci soient respectées.
- Élaborer et diffuser (à l'aide du carnet scolaire) des règles en cas de tricherie, d'absence, de retard à une évaluation, de non-remise d'un travail ou d'un projet qui est évalué (Annexe III).
- Faire respecter les règles écrites dans le carnet scolaire en matière d'évaluation.
- Permettre aux enseignants de poser leur jugement professionnel.

Enseignant(e)s

Droits et responsabilités :

- Enseigner les contenus qui seront évalués.
- Proposer des évaluations formatives.
- Informer les élèves des dates des évaluations.
- Permettre à l'élève de voir et comprendre les grilles d'évaluation ainsi que les mots consignes.
- Demander à l'élève qui était absent lors d'une évaluation d'effectuer une reprise.
- Faire un retour (individuellement ou en grand groupe, en classe ou en récupération) sur les évaluations afin de permettre aux élèves de comprendre leurs erreurs et d'éviter de les reproduire.
- Informer les élèves et leurs parents des résultats obtenus à l'aide de la plateforme Mozaik.
- Évaluer minimalement deux fois chaque indicateur des quatre critères de chaque groupe matière.
- Tenir compte des mesures adaptatives des élèves à besoins particuliers.
- Faire respecter les règles en matière d'évaluation.

Élèves

Droits et responsabilités :

- Noter les dates des évaluations dans le carnet scolaire afin d'être prêt la journée de l'évaluation.
- Planifier et organiser sa révision avant une évaluation.
- Se présenter en récupération pour reprendre les notions manquées lors d'une absence afin d'être prêt lors de l'évaluation.
- Être présent lors des évaluations. (Des absences sont autorisées selon certains motifs seulement.) (Annexe III).
- Respecter les règles en matière d'évaluation (Annexe III).
- Prendre connaissance des grilles d'évaluation avant de réaliser la tâche.
- En cas d'absence, reprendre l'évaluation manquée au moment déterminé par l'enseignant.
- Participer activement lorsque l'enseignant fait un retour sur l'évaluation afin de bien comprendre ses erreurs et d'éviter de les reproduire.
- Demander de l'aide lorsque le besoin se fait sentir.

Parents/tuteurs légaux

Droits et responsabilités :

- Prendre connaissance de la politique d'évaluation et des règles en matière d'évaluation.
- Prendre connaissance, par le biais du carnet scolaire, des évaluations à venir de son enfant.
- Soutenir et accompagner son enfant dans son étude.
- S'assurer de la présence de son enfant lors des évaluations et, si l'enfant est absent, s'assurer de sa présence à la reprise déterminée par l'enseignant.
- Demander une reprise d'évaluation si l'absence est motivée et que le motif est valable (Annexe III).
- Prendre connaissance des résultats de son enfant, de façon régulière, grâce à la plateforme Mozaik.

Pratiques communes de l'établissement

« L'évaluation dans le cadre du PEI exige des enseignants qu'ils évaluent les objectifs spécifiques prescrits pour chaque groupe de matières à l'aide des critères d'évaluation établis pour chacun de ces groupes, et ce, à chaque année du programme. »[3]. Les indicateurs de chaque critère doivent être évalués au minimum deux fois au cours de l'année scolaire.

Chaque groupe matière possède des critères d'évaluation. De plus, l'interdisciplinarité et le projet personnel ont aussi leurs critères d'évaluation bien à eux (Annexe IV). Chaque critère de chaque groupe matière comporte huit niveaux possibles de rendement accompagnés de descripteurs (Annexe V).

L'enrichissement en langue (français et anglais) fait partie intégrante de la philosophie du programme. Les enseignants de ces matières font vivre, à leurs élèves, des activités d'enrichissement culturel. Ces activités sont évaluées et la réussite de cette composante (enrichissement) est essentielle pour poursuivre au programme.

[3] BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique [En ligne], chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://resources.ibo.org/data/m_0_mypxx_guu_1405_6_f.pdf, page consultée le 21 septembre 2022.

Pour éviter de dédoubler les évaluations des élèves au PEI, les enseignants, lorsque cela est possible, peuvent convertir les notes «critériées» en pourcentage en utilisant la grille de conversion fournie par la SÉBIQ (Annexe I). Il existe aussi une grille de conversion pour le projet personnel effectué en 5e secondaire (Annexe VI).

Finalement, les enseignants de l'école Jean-Baptiste-Meilleur tentent de respecter les applications concrètes suivantes :

4.4.1 « Les élèves et les enseignants utilisent le retour d'information pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation. »

et

4.4.2 « L'école utilise des méthodes d'évaluation qui sont variées et adaptées au programme d'études ainsi qu'aux objectifs et aux résultats d'apprentissage énoncés. »

et

4.4.3 « L'école administre l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. »

4.4.4 « Les élèves saisissent les occasions de consolider leur apprentissage au moyen de l'évaluation. »[4].

[4] BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes et pratiques du programme (2020), [En ligne], https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/?, page consultée le 19 décembre 2022.

Normalisation interne

Lorsque plusieurs enseignants enseignent la même matière, ceux-ci se réunissent pour élaborer la tâche d'évaluation et choisir les critères d'évaluation. Ils s'assurent qu'ils ont une compréhension commune du critère, de l'indicateur et des descripteurs. Lors de la correction, les enseignants se consultent pour assurer une évaluation juste et équitable envers tous leurs élèves.

En ce qui concerne les projets interdisciplinaires ainsi que les projets de design, les enseignants corrigent en collectivité. Chaque groupe d'élèves est attitré à un tuteur. Les tuteurs de chaque niveau sont les correcteurs des projets interdiciplinaires et du projet de design des élèves. Des moments de correction collective sont organisés afin d'assurer une correction juste et équitable.

Pratiques communes de l'établissement

Tous les résultats des évaluations sont consignés par les enseignants sur la plateforme Mozaik. Trois bulletins ministériels sont émis chaque année. De plus, à deux moments dans l'année, en février (1re communication PEI) et en juin (bulletin PEI), l'école informe les parents de la progression de l'élève en lien avec le programme (Annexe VII).

Consignation des résultats

Les enseignants doivent évaluer chaque indicateur de chaque critère de leur groupe matière PEI au moins deux fois dans l'année scolaire. Lorsque la correction est terminée, ils utilisent la plateforme Mozaik afin de consigner les résultats.

Un projet interdisciplinaire par année est évalué. Celui-ci est corrigé par le tuteur de l'élève et les résultats sont consignés dans Mozaik par le responsable du projet interdisciplinaire du niveau.

Des projets de design sont réalisés pendant l'année. Certains se dérouleront pendant les périodes de sciences, d'autres en périodes bloquées. Les projets de design réalisés en sciences sont corrigés par l'enseignant de sciences de l'élève. Le projet de design niveau est quant à lui corrigé par le tuteur de l'élève. Le responsable de design du niveau est chargé de recueillir les résultats, d'utiliser l'approche du «meilleur ajustement» pour déterminer le niveau de rendement des élèves de son niveau et de consigner les résultats dans Mozaik.

Des projets de design sont réalisés pendant l'année. Certains se dérouleront pendant les périodes de sciences, d'autres en périodes bloquées. Les projets de design réalisés en sciences sont corrigés par l'enseignant de sciences de l'élève. Le projet de design niveau est quant à lui corrigé par le tuteur de l'élève. Le responsable de design du niveau est chargé de recueillir les résultats, d'utiliser l'approche du «meilleur ajustement» pour déterminer le niveau de rendement des élèves de son niveau et de consigner les résultats dans Mozaik.

Des projets de service action sont réalisés chaque année par les élèves afin que ceux-ci aient atteint à la fin de leur 5e secondaire tous les objectifs liés au service communautaire (Annexe VIII). Les tuteurs doivent vérifier que tous les élèves ont fait toutes les étapes des activités de service action du niveau et le responsable du service action est chargé de consigner le résultat (réussite ou non) dans Mozaik.

Finalement, en 5e secondaire, les élèves réalisent un projet personnel. Celui-ci est corrigé par l'enseignant (superviseur PP) de français de l'élève qui consignera le résultat dans Mozaik.

Transmission des résultats

Les enseignants doivent transmettre les résultats «critériés» au moins deux fois dans l'année scolaire. De plus, les enseignants doivent aussi transmettre les résultats pour le bulletin ministériel à trois moments dans l'année scolaire (Annexe VII).

Une capsule d'informations est envoyée aux parents avant l'émission du bulletin PEI. Cette capsule permet de démystifier le bulletin PEI et elle est aussi disponible sur le site internet de l'école. Afin d'assurer une meilleure compréhension des résultats, un tableau incluant les niveaux de rendement et des descripteurs généraux est inclus dans le bulletin PEI (Annexe IX). Ainsi, le parent peut comprendre les résultats «critériés» de son enfant.

À la fin de l'année, le bulletin PEI transmet les résultats pour :

- chaque groupe matière (incluant le design de la 1re secondaire à la 3e secondaire) ;
- l'interdisciplinarité ;
- le service action ;
- le projet personnel (en 5e secondaire seulement).

Tout au long de l'année, les bulletins ministériels transmettent les résultats pour :

- les diverses matières ;
- la compétence transversale : se donner des méthodes de travail efficaces (bulletin 3).

Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locales

Tous les élèves, qu'ils soient au PEI ou non, doivent être évalués selon les exigences du programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec.

Les élèves du PEI sont donc non seulement évalués avec les critères PEI, mais aussi en fonction des normes ministérielles (en pourcentage).

À la fin de chaque année scolaire, la direction détermine le classement de l'élève pour l'année suivante. Une analyse des résultats de l'élève permet de déterminer si l'élève peut passer à l'année suivante et poursuivre au PEI.

À la fin de la 5e secondaire, l'élève obtiendra son DES s'il répond aux exigences suivantes :

- A obtenu 54 unités de 4e et 5e secondaire, dont au moins 20 unités en 5e secondaire.
- A réussi, en 4e secondaire, le cours d'histoire et éducation à la citoyenneté.
- A réussi, en 4e secondaire, un cours de sciences.
- A réussi, en 4e secondaire, un cours de mathématiques.
- A réussi, en 4e secondaire, un cours d'arts.
- A réussi, en 5e secondaire, le cours de français langue d'enseignement.
- A réussi, en 5e secondaire, le cours d'anglais langue seconde.
- A réussi, en 5e secondaire, le cours d'éthique et culture religieuse OU le cours d'éducation physique.

Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB

Tous les élèves du PEI sont évalués avec les critères PEI et doivent répondre aux exigences du programme pour pouvoir continuer leur parcours PEI entre la 1re et la 5e secondaire.

À l'école Jean-Baptiste-Meilleur, des règles de régie interne ont été mises en place afin de répondre aux différentes exigences du PEI en ce qui concerne le service action, l'interdisciplinarité, le design (Annexe X).

À la fin de la 5e secondaire, l'élève qui a complété le programme en ayant répondu aux diverses exigences de la SÉBIQ et de l'IB reçoit le diplôme du DÉSI ainsi que l'attestation de l'IB.

Exigences pour l'obtention du DÉSI :

- avoir obtenu son DES (Diplôme d'études secondaires) ;
- avoir satisfait aux exigences du service action ;
- avoir réussi son projet personnel ;
- avoir réussi les cours suivants :
    - Langue maternelle 5e secondaire + enrichissement culturel
    - Langue seconde 5e secondaire + enrichissement culturel
    - Langue tierce 4e secondaire
    - Individus et sociétés (monde contemporain et éducation financière)
    - Mathématiques (CST, TS ou SN de 5e secondaire ou TS et SN de 4e secondaire)
    - Sciences (un cours de 5e secondaire de 4 unités ou un cours de 2 unités élaboré localement et dont le contenu est approuvé par la SÉBIQ)

*Pour être admissible au DÉSI, l'élève doit, au minimum, avoir complété les deux dernières années du cours secondaire dans un établissement membre de la SÉBIQ.

Exigences pour l'obtention de l'attestation IB :

- avoir réussi son projet personnel ;
- avoir satisfait aux exigences du service action.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'inclusion

Notre politique d'évaluation est directement en lien avec notre politique d'inclusion. En effet, les enseignants offrent le soutien nécessaire à leurs élèves afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel.

Les élèves qui ont des besoins particuliers auront les ressources nécessaires pour les soutenir en cours d'apprentissage et lors des évaluations. Dans le but d'être le plus inclusif possible, les enseignants utilisent des stratégies de différenciation pédagogique. La différenciation peut toucher l'environnement, le contenu, le processus et/ou le produit.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'intégrité

Notre politique d'intégrité est directement en lien avec notre politique d'évaluation. Toute l'équipe école travaille à développer des pratiques respectueuses en matière d'intégrité intellectuelle en tout temps. En tout temps (évaluations, travaux, projets, oraux…) les élèves doivent être intègrent. Pour ce faire, les enseignants enseignent ce que c'est l'intégrité intellectuelle (plagiat, tricherie, sources…) et lors d'un manquement, des sanctions s'appliquent. L'équipe école travaille à sensibiliser les élèves sur les droits d'auteurs, la propriété intellectuelle, les intelligences artificielles…

Liens entre la politique d'évaluation et la politique linguistique

Notre politique d'évaluation est en lien direct avec notre politique linguistique. Tous les élèves doivent communiquer de façon adéquate autant à l'écrit qu'à l'oral. Tous les enseignants s'assurent que les élèves utilisent un langage adéquat et développent de bonnes compétences linguistiques et ce dans les trois langues (français, anglais et espagnol).

La langue étant un outil de communication essentiel, toute l'équipe école est concernée par le respect de celle-ci. De plus, puisque la composante *communication* est présente dans tous les groupes de matière, tous les enseignants ont la responsabilité de sensibiliser les élèves à l'importance d'une bonne communication.

Bibliographie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique [En ligne], chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://resources.ibo.org/data/m_0_mypxx_guu_1405_6_f.pdf, page consultée le 21 septembre 2022.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes et pratiques du programme (2020), [En ligne], https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/?, page consultée le 19 décembre 2022.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Politique d'évaluation des apprentissages, [En ligne], http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602-03.pdf, page consultée le 19 décembre 2022.

SÉBIQ, Dompter les monstres du PEI : Évaluation, [En ligne], https://sebiq.cegepgarneau.ca/pluginfile.php/13613/mod_resource/content/1/Monstre%20-%20E%CC%81valuation%20_final.pdf, page consultée le 19 décembre 2022.

SÉBIQ, Dompter les monstres du PEI : Service action, [En ligne], https://sebiq.cegepgarneau.ca/pluginfile.php/2523/mod_resource/content/1/Monstre%20-%20Service%20et%20action%20-%20nov2017.pdf, page consultée de 20 décembre 2022.

SÉBIQ, Guide de gestion 2022-2023, [En ligne], https://sebiq.cegepgarneau.ca/pluginfile.php/21615/mod_resource/content/0/Guide%20de%20gestion%202022-2023_adopt%C3%A9%20CA%202022-08.pdf, page consultée le 20 décembre 2022.

Annexe I

ÉVALUATION CRITÉRIÉE VERSUS POURCENTAGE

4 CRITÈRES	
32	%
0	0
1	6
2	12
3	18
4	24
5	30
6	36
7	41
8	46
9	50
10	54
11	57
12	60
13	62
14	64
15	66
16	68
17	70
18	72
19	74
20	76
21	78
22	80
23	82
24	84
25	86
26	88
27	90
28	92
29	94
30	96
31	98
32	100

3 CRITÈRES	
24	%
0	0
1	8
2	16
3	24
4	33
5	40
6	46
7	51
8	56
9	60
10	63
11	66
12	68
13	71
14	74
15	76
16	79
17	81
18	84
19	86
20	89
21	92
22	95
23	98
24	100

2 CRITÈRES	
16	%
0	0
1	12
2	24
3	35
4	46
5	54
6	60
7	64
8	68
9	72
10	76
11	80
12	84
13	88
14	92
15	96
16	100

1 CRITÈRE	
8	%
0	0
1	24
2	46
3	60
4	68
5	76
6	84
7	92
8	100

*Ce tableau ne provient pas de l'IB. Par contre, il s'inspire de la grille de conversion de la SÉBIQ pour les projets personnels du PEI.

Création originale : Nathalie Demers. Adaptation : François Couillard. V2 – 2018-08-29

Annexe II

Évaluation - QUI?

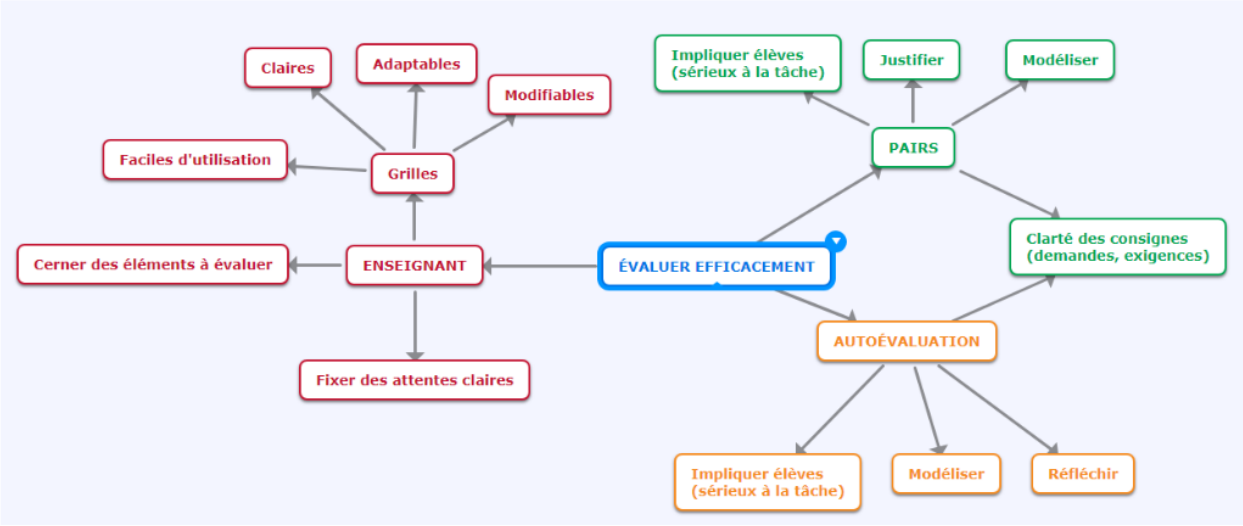

Source : https://sebiq.cegepgarneau.ca/mod/resource/view.php?id=4260

Évaluation - QUOI?

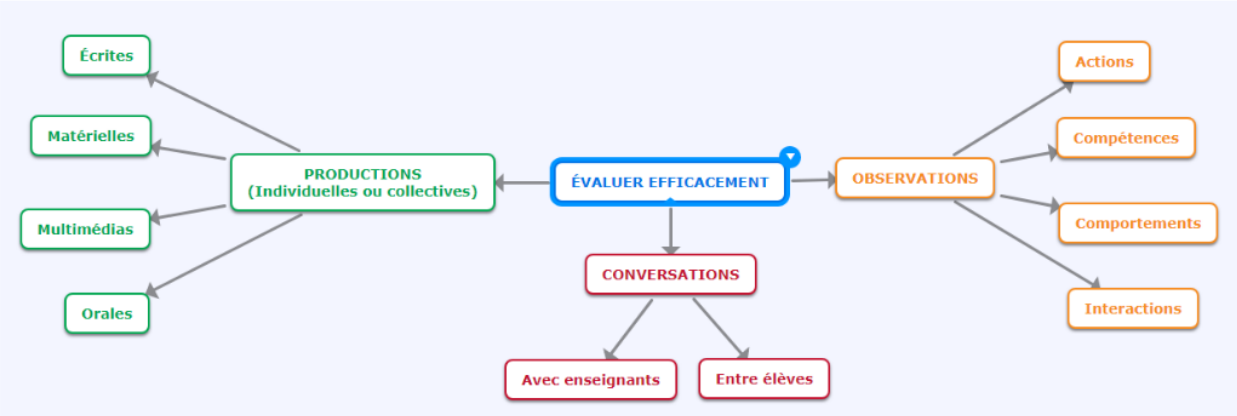

Source : https://sebiq.cegepgarneau.ca/mod/resource/view.php?id=4261

Annexe III

ABSENCE AUX SITUATIONS D'ÉVALUATIONS

Pour **toute absence motivée** à une évaluation, l'enseignant autorise à reprendre l'épreuve.

Pour **toute absence non motivée** à une évaluation ou refus de faire celle-ci, l'enseignant attribue la note « 0 » et ne vous autorise pas à reprendre l'épreuve.

Si l'absence est attribuable à un autre motif que ceux reconnus. La direction se réserve le droit d'exiger un certificat médical ou toute autre pièce justificative pour confirmer le motif d'absence.

ABSENCE POUR RAISONS MAJEURES

Les motifs reconnus sont :

- attestation d'un professionnel au regard de votre incapacité à vous présenter à l'épreuve de synthèse de fin d'étape (psychologue, infirmière, travailleur social, psychoéducateur). Ce motif ne s'applique pas aux épreuves du MEES ;
- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- hospitalisation ;
- mortalité d'un proche parent ;
- convocation d'un tribunal ;
- délégation à un évènement d'envergure nationale ou internationale telle une compétition sportive ou une manifestation artistique préalablement autorisée par l'organisme scolaire.

LES SESSIONS D'ÉPREUVES

- **PONCTUALITE**

  Vous devez vous présenter à l'épreuve selon l'horaire attribué. Vous devez être à l'heure et vous ne pourrez entrer dans la salle d'épreuves après le début de l'épreuve sans l'autorisation de la direction de votre secteur.

- **PENDANT L'EPREUVE**

  Vous ne devez avoir sur votre pupitre que le matériel autorisé pour l'épreuve. Tout autre matériel doit être déposé sur le plancher. On ne peut vous allouer plus de temps que prévu par les directives. En tout temps, l'élève peut être appelé à s'identifier à l'aide d'une carte d'identité avec photo.

  Seul l'enseignant peut vous autoriser à quitter la salle d'épreuves.

TRICHERIE

Lors d'une épreuve ou d'un travail, toute forme de plagiat (copier-coller d'un document ou la copie d'un autre élève) est interdite et sera sanctionnée, si, par votre attitude, vous consentiez à la tricherie, votre copie est confisquée et remise à la direction de votre secteur. La note « 0 » vous sera attribuée pour cette épreuve ou ce travail.

REMISE DES DEVOIRS, TRAVAUX DE RECHERCHE ET TRAVAIL EN CLASSE

Vous avez l'obligation de faire le travail en classe, demandé par l'**enseignant.**

- **Vous avez l'obligation de faire et de remettre vos devoirs.** Vous avez l'obligation de toujours remettre un travail dans un français correct et de vous conscientiser à l'importance de votre langue, tant orale qu'écrite. Dans toutes vos matières, vos enseignants tiendront compte de cet aspect dans l'évaluation de leur matière. Un enseignant pourrait refuser un travail dont la qualité du français laisse à désirer. L'élève devra le reprendre et le remettre corrigé à l'enseignant dans les délais fixés.
- Si le travail n'est pas remis à la date exigée par votre enseignant, des mesures seront prises afin de vous amener à prendre vos responsabilités quant à votre réussite scolaire. Les travaux remis en retard se méritent une note maximum de 60%. Si aucun travail n'est remis, l'élève peut se voir attribuer la note « 0 ». Dans les deux cas, l'enseignant communiquera avec les parents afin de les aviser.

Annexe IV

Critères d'évaluation des matières				
	A	**B**	**C**	**D**
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression orale	Expression écrite
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projet personnel	Planification	Application des compétences	Réflexion	
Interdisciplinarité	Évaluation	Synthèse	Réflexion	

Annexe V

Exemple de niveaux de rendement et de descripteurs.

Individus et sociétés

Critère A : connaissances et compréhension

Maximum : 8

À la fin de la 1re année, les élèves doivent être capables :

i. d'utiliser le vocabulaire en contexte ;

ii. de démontrer une connaissance et une compréhension du contenu et des concepts spécifiques à la matière à l'aide de descriptions, d'explications et d'exemples.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint **aucun** des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. **reconnaît certains termes** relevant du vocabulaire pertinent ; ii. démontre une connaissance et une compréhension **élémentaires** du contenu et des concepts par le biais de descriptions et/ou d'exemples **limités**.
3 – 4	L'élève : i. **utilise certains termes** relevant du vocabulaire pertinent ; ii. démontre une connaissance et une compréhension **satisfaisantes** du contenu et des concepts par le biais de descriptions, d'explications et/ou d'exemples **simples**.
5 – 6	L'élève : i. **utilise** un vocabulaire **varié et pertinent**, **souvent de manière correcte** ; ii. démontre une connaissance et une compréhension **considérables** du contenu et des concepts par le biais de descriptions, d'explications et d'exemples.
7 – 8	L'élève : i. utilise **systématiquement** un vocabulaire **pertinent de manière correcte** ; ii. démontre une **excellente** connaissance et une **excellente** compréhension du contenu et des concepts par le biais de descriptions, d'explications et d'exemples **détaillés**.

Annexe VI

SÉBIQ

Grille de conversion de la note des projets personnels du PEI (IB) en pourcentage pour le DÉSI

Selon le Guide du projet personnel à enseigner dès septembre 2021
À utiliser **dès septembre 2021** pour les finissants de
5e secondaire au PEI

Total sur 24 IB	Équivalence en %
1	10%
2	20%
3-4	30%
5-6	40%
7-8	50%
9	60%
10-11	65%
12	70%
13-14	75%
15	80%
16-17	85%
18	90%
19-20	95%
21+	100%

Grille adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration de la SÉBIQ le 7 mai 2021.

Annexe VII

ÉCOLE JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR

Dates importantes **2023-2024**
Bulletins et rencontres de parents

	Limite pour la compilation des résultats GPI pour les enseignants	Dates de publication
1ère rencontre de parents (Secondaire 1, francisation, SE, Projet 3)		24 août 2023
Remise planification globale par étapes	29 septembre 2023	
1ère communication (Matière à 4 périodes et plus)	10 octobre 2023 à 8h00	13 octobre 2023
1er bulletin Début d'étape : 2023-08-29 Fin d'étape : 2023-11-10	13 novembre 2023 à 8h00	14 novembre 2023
2e rencontre de parents		16 novembre 2023
2ème bulletin ET 1ère communication PEI Début d'étape : 2023-11-13 Fin d'étape : 2024-02-08	12 février 2024 à 8h00	15 février 2024
3e rencontre de parents		14 mars 2024
PEI : bulletin critérié	3 juin 2024 à 8h00	6 juin 2024
3e bulletin Début d'étape : 2024-02-12 Fin d'étape : 2024-06-22	25 juin 2024 à 8h00	30 Juin 2024

Date bulletin: 1re comm. 15 oct. 1er bulletin 20 nov. 2e bulletin 15 mars 3e bulletin 10 juillet.

Journées pédagogiques des enseignants 20 octobre 2023 et 26 janvier 2024

Annexe VIII

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE EN SERVICE ACTION :

- Prendre davantage conscience de leurs **points forts** et des **points** qu'ils peuvent **améliorer**;
- **Relever des défis** qui les amènent à développer de nouvelles compétences ;
- **Discuter d'activités** initiées par les élèves, les **évaluer** et les **planifier** ;
- Faire preuve de **persévérance** dans les actions qu'ils entreprennent ;
- Travailler en **collaboration** avec les autres ;
- **Développer leur sensibilité internationale** à travers l'engagement mondial, le multilinguisme et la compréhension interculturelle ;
- Prendre en considération la **portée éthique** de leurs actes.

Les objectifs d'apprentissage doivent faire partie intégrante des activités de service et doivent s'adapter au stade de développement des élèves. La planification de l'établissement doit assurer le développement progressif du profil de l'apprenant, des approches de l'apprentissage et l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Les élèves ne doivent pas nécessairement atteindre ces objectifs pour chacune des activités entreprises. Les projets d'apprentissage complexes, inscrits dans la durée, sont ceux qui donnent aux élèves l'occasion d'aborder un plus grand nombre d'objectifs d'apprentissage.

Les élèves des dernières années du programme doivent, en recevant des conseils adéquats, développer la portée et la nature des activités de service qu'ils entreprennent et assumer la responsabilité de la planification, de l'organisation et de la mise en œuvre de ces activités de façon à rendre compte de leur progression quant à leur autonomie et leur maturité.

(Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, page 28)
(Recommandations supplémentaires concernant le service en tant qu'action dans le PEI, page 3)

Annexe IX

Tableau inclus dans le bulletin PEI :

Niveau	Descripteur
0	Le travail de l'élève est **hors sujet, ne respecte aucunement la tâche** demandée ou **n'a pas été remis**. L'élève ne répond **aucunement** aux attentes.
1-2	Le travail de l'élève est **limité**. L'élève répond de **façon insuffisante** aux attentes.
3-4	Le travail de l'élève est **convenable**. L'élève répond **bien ou minimalement** aux attentes.
5-6	Le travail de l'élève est **considérable**. L'élève répond **très bien** aux attentes.
7-8	Le travail de l'élève est **excellent**. L'élève répond de façon **remarquable** aux attentes.

Annexe X

Exigences PEI :

ÉCOLE SECONDAIRE Jean-Baptiste-Meilleur	**Régie interne, preuves à fournir pour évaluation IB/SÉBIQ** (sec 1 à 5)	**DIPLÔME SEBIQ** (DESI)	**ATTESTATION IB**	**DIPLÔME CSSDA[1]** (critères définis par l'équipe pédagogique)
Enrichissement (français/anglais)	☑·	☑·		☑·
Projet Design	☑·			☑·
Projets interdisciplinaires	☑·			☑·
Projet personnel	☑·	☑·	☑·	☑·
Sensibilité internationale	☑·			☑·
Service et action	☑·	☑·	☑·	☑·
Acquisition de langues phase 5		☑·		☑·
Individus et société (Monde contemporain **et** Éducation financière) sec.5		☑·		☑·
Langue et littérature sec.5		☑·		☑·
Langue tierce sec. 4		☑·		☑·
Mathématiques sec. 5 (CST, TS, SN) **ou** Mathématiques sec. 4 (TS, SN)		☑·		☑·
Sciences sec.5 (4 unités) **ou** programme local sciences 2 unités		☑·		☑·
CRITÈRES D'OBTENTION DU DIPLÔME	L'élève doit avoir un minimum de 60% pour chacune de ses matières.	Les matières cochées doivent être réussies pour recevoir le DESI. De plus, le DES est complémentaire pour obtention du DESI.		Voir la note en bas de page (1)

[1] **Libellé :** ***L'élève a répondu aux exigences du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International à l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur*****.** **Lorsque l'élève satisfait à l'ensemble des éléments cochés.**

ou

L'élève a suivi le Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International à l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur. **Lorsque l'élève n'atteint pas l'ensemble des éléments cochés.**